



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
1^{er} juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Quatre-vingtième session

Genève, 14-16 septembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté révisé

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Stratégie de coopération technique.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
5. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quatre-vingtième session sera un représentant d'un des États membres de la liste D et le Vice-Président-Rapporteur un représentant d'un des États membres de la liste A (Afrique).

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session, qui figure dans la section I ci-dessus.



Documentation

TD/B/WP/303/Rev.1 Ordre du jour provisoire annoté

**Point 3
Stratégie de coopération technique**

3. À sa soixante-huitième réunion directive, en octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a prié le secrétariat « d'élaborer un projet de stratégie de coopération technique, en concertation avec les groupes régionaux, et d'engager des débats préliminaires au cours d'une session du Groupe de travail au premier trimestre 2020 » (décision 550 (EX-LXVIII), par. 3 (TD/B/EX/68/5)). À la suite de consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux, le secrétariat de la CNUCED élaborera un document officiel sur un projet de stratégie de coopération technique, qui servira de point de départ aux débats. Comme convenu avec les coordonnateurs des groupes régionaux, ce document officiel ne comprendra qu'une liste de questions à examiner.

**Point 4
Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

4. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/305), qui concerne les activités menées en 2019. Ce rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingtième session, et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-septième session. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit (répertorié dans les Instruments de coopération technique de la CNUCED) et par région, et un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED.

5. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/305/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2019 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.

6. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/305/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2019.

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) et de la décision 533 (LXIV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP/305	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/305/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex : Review of activities undertaken in 2019 (anglais seulement)
TD/B/WP/305/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (anglais seulement)

Point 5**Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

8. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/304), qui présente les résultats d'évaluations réalisées entre avril 2019 et avril 2020. Ce rapport contient les principaux messages et recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes. Dans sa troisième section, il fait le point sur les questions relatives à l'évaluation et sur les activités menées dans ce domaine en 2019-2020.

Documentation

TD/B/WP/304

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Point 6**Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail**

9. Au cours de la session, le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail.

Point 7**Questions diverses****Point 8****Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

10. Le rapport de la quatre-vingtième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sera soumis au Conseil du commerce et du développement.